



TRIBUNAL JUDICIAIRE DE PARIS

R E P R I S E
D E L ' A C T I V I T É D U P Ô L E S O C I A L
(C O N T E N T I E U X M E D I C A L , R E Q U E T E S E T P R O C E D U R E S
A C C E L E R E E S A U F O N D)

Nous avons le plaisir de vous informer de **la reprise partielle de l'activité du pôle social** du tribunal judiciaire de Paris à compter du **11 mai 2020** :

● **Audiences** : seules les audiences des sections 1, 3 et 5 traitant du contentieux non médical fixées sont maintenues à compter du 11 mai 2020 aux dates suivantes :

- Pour la section 1

Lundi 28 mai à 9h – salle 4.18

- Pour la section 3 :

Mercredi 13 mai à 9H – salle 4.18

Vendredi 15 mai à 9H – salle 4.18

Mercredi 20 mai à 9H – salle 4.18

Vendredi 22 mai à 9H – salle 4.18

Mercredi 27 mai à 9H – salle 4.18

Vendredi 29 mai à 9H – salle 4.18

- Pour la section 5 :

Lundi 11 mai à 13H30 – salle 4.18

Lundi 18 mai à 13H30 – salle 4.18

Lundi 25 mai à 13H30 – salle 4.18

● **Les référés** relevant du contentieux de la sécurité sociale et de l'admission à l'aide sociale continuent à être traités.

* * *

- **Les audiences du pôle social fixées pendant la période du 16 mars 2020 au 10 mai 2020 inclus** et relatives au contentieux médical, non médical de la sécurité sociale et de l'admission à l'aide sociale sont annulées.
 - ✓ Les audiences seront renvoyées à des audiences partiellement dédiées et de façon progressive à compter du mois de septembre 2020 ; vous n'avez rien à faire à ce stade ;
 - ✓ Des convocations vous seront adressées à compter du mois de juin pour des audiences qui se dérouleront à partir de septembre 2020 ;
- **Pour les requêtes remises ou adressées au greffe avant le 16 mars** et relatives au contentieux médical, non médical de la sécurité sociale et de l'admission à l'aide sociale, le greffe adressera des convocations aux audiences au plus tôt en septembre 2020 ;
- **Pour les requêtes remises ou adressées au greffe à compter du 11 mai** et relatives au contentieux médical, non médical de la sécurité sociale et de l'admission à l'aide sociale, elles feront l'objet de convocations aux audiences au plus tôt en septembre 2020 ;

L'activité du pôle social fera l'objet d'une nouvelle évaluation, induisant une possible évolution dans le courant du mois de juin.

* * *

Questions/réponses :

- **Je veux une nouvelle date de référé. Comment faire ?**

La prise de date d'audience s'effectue de manière habituelle par un appel au greffe au 01.44.32.85.65/70.92 ou 01.87.27.94.38/94.36 ou dépôt d'une demande au SAUJ ou un courrier par voie postale à l'adresse suivante Tribunal judiciaire de Paris – Pôle social – Parvis du tribunal, 75859 PARIS cedex 17 :

- **J'attends un délibéré d'une audience de mars, avril ou mai. Que dois-je faire ?**

Le greffe met en forme et notifie les jugements progressivement. Vous les recevrez par courrier recommandé avec accusé de réception, au plus tard la première quinzaine du mois de juillet. Il n'est pas nécessaire de contacter le greffe.

- **J'ai besoin d'obtenir un renvoi. Que faire ?**

Les demandes de renvois doivent être faites par courrier postal ou par dépôt au SAUJ. L'indication du numéro de RG est indispensable au traitement de votre demande.

- **Pendant la période de confinement, mon contradicteur et moi avons trouvé un accord ! Que faire ?**

Sollicitez un retrait du rôle par un courrier déposé au SAUJ ou envoyé ou par la voie postale : Tribunal judiciaire de Paris – Pôle social– Parvis du tribunal, 75859 PARIS cedex 17.

L'indication du numéro de RG est indispensable au traitement de votre demande.

- **La requête adressée au greffe n'a plus d'objet et je souhaite me désister ou obtenir le retrait du rôle. Que faire ?**

Vous pouvez envoyer votre demande de désistement, datée et signée, précisant votre n° de RG et la section à l'adresse suivante : Tribunal judiciaire de Paris – Pôle social – Parvis du tribunal, 75859 PARIS cedex 17.

- **J'ai une difficulté :**

Vous pouvez contacter le service :

- Par courriel : pole-social.tgi-paris@justice.fr
- Par téléphone : 01.44.32.85.65 ou 01.44.32.70.92 ou 01.87.27.94.38 ou 01.87.27.94.36

* * *

Paris, le 7 mai 2020.

-